



Social Bond Rapport 2021



Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Synthèse | 5 |
| Chiffres clés | |
| 2. Framework des obligations sociales du Groupe Crédit Agricole | 6 |
| 3. Catégories éligibles et critères d'éligibilité | 7 |
| 4. Focus sur le Portefeuille social du Crédit Agricole à fin juin 2021 | 8 |
| 5. Résultats | 10 |
| Exemples d'actifs éligibles | 17 |
| Notes méthodologiques | 18 |
| Avertissement | 20 |

Éditorial

Nos émissions d'obligations sociales sont en totale cohérence avec les priorités et les engagements du Groupe pour faire face aux enjeux sociétaux actuels, annoncés par Philippe Brassac le 1^{er} décembre 2021

4



Eric Campos
Directeur de la RSE
Crédit Agricole SA



Olivier Belorgey
Directeur général délégué
et Directeur financier
CACIB
Directeur de la gestion
financière
Groupe Crédit Agricole

Émetteur de référence sur le marché des obligations vertes, le Groupe élargit aujourd'hui naturellement le champ de son action dans la finance durable en intervenant désormais sur le marché des obligations sociales. Ces émissions thématiques participeront à l'ambition du Groupe, inscrite dans son Projet sociétal, de poursuivre son engagement en faveur du développement pour tous.

Le 1^{er} décembre 2020, Crédit Agricole S.A. a lancé sa première émission d'obligations sociales pour 1 milliard d'euros. Celle-ci accueillie favorablement vise à redynamiser les territoires et réduire les inégalités sociales, notamment en favorisant l'emploi par le financement dans les zones affectées par un taux de chômage relativement élevé. L'identité coopérative et mutualiste du Crédit Agricole lui confère la responsabilité d'agir localement en faveur d'un développement économique profitant à tous dans le but de renforcer la cohésion sociale. En effet, Crédit Agricole S.A. œuvre depuis longtemps en faveur du développement des territoires et puise dans ses racines régionales pour promouvoir un développement économique d'avantage partagé. S'appuyant sur un réseau de 8 200 agences en France, les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL sont le bras armé du Groupe pour contribuer au développement économique des territoires.

Cette émission d'obligations sociales entend ainsi soutenir ces objectifs et renforcer la capacité du Groupe à stimuler une croissance locale, durable et inclusive dans le cadre de ses trois axes :

1. La création d'emploi via le financement des PME dans les zones marquées par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (dits "territoires fragilisés").
2. Le « bien-vivre ensemble » via le financement du logement social et le financement des associations œuvrant à la promotion du sport, à l'accès à la culture et au développement des solidarités.
3. Le développement de l'accès aux services de santé via le financement des hôpitaux publics et des structures d'accompagnement des personnes âgées ainsi que des PME du domaine de la santé.

Nous sommes très fiers de mettre à la disposition des investisseurs du Crédit Agricole le tout premier rapport sur les obligations sociales comprenant les rapports d'allocation et d'impact des obligations sociales de Crédit Agricole S.A. Nous nous félicitons également de la synergie entre les équipes et les entités du Groupe qui ont participé activement à la réussite de cette première émission d'obligations sociales et collaboré à ce document. L'exercice de reporting a permis de renforcer notre connaissance des impacts sociaux induits par nos financements et de mettre en place des indicateurs et des méthodologies qui continueront de progresser dans les années à venir.

L'émission d'obligations sociales de 2020 est en totale cohérence avec les priorités et les engagements du Groupe, tels qu'annoncés le 1^{er} décembre 2021, face aux enjeux sociétaux actuels et visant à répondre à trois objectifs :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Réussir les transitions agricole et agroalimentaire
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

L'émission de cette obligation sociale, qui s'inscrit dans le cadre de ce troisième objectif, vise à aider le Groupe à contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales en favorisant l'emploi, les solidarités et l'accès aux biens et services essentiels.

1. Synthèse

Afin de présenter l'impact de l'émission d'obligations sociales pour 1 milliard d'euros, l'encours de 19,2 milliards d'euros de prêts accordés par les Caisses régionales du Crédit Agricole (86%) et LCL (14%) conformes au Framework des obligations sociales a été analysé.

60 % de ces fonds concernent des PME dans des territoires fragilisés (**11,6 milliards d'euros**) : près de 107 000 prêts ont été accordés à environ 61 000 PME situées dans ces zones fragilisées. Ces PME représentent autour de 567 000 équivalents temps plein (ETP). Il est estimé que les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL fournissent entre 10% et 30%, en moyenne, des ressources financières utilisées par les PME bénéficiant de ces financements.

D'autres acteurs sociaux bénéficient également de prêts des Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL :

- **3,1 milliards d'euros (16 %)** d'encours de prêts accordés à près de 500 hôpitaux publics

- **2,4 milliards d'euros (13 %)** accordés à près de 300 établissements de logement social

- **1,1 milliard d'euros (6 %)** accordés à près de 6 000 PME du secteur de la santé

- **0,8 milliard d'euros (4 %)** accordés à près de 2 000 associations œuvrant à la promotion du sport, de la culture et de la solidarité

- **0,2 milliard d'euros (1 %)** à près de 200 structures pour la prise en charge des personnes âgées.

Le présent rapport présente ces résultats de façon plus approfondie.

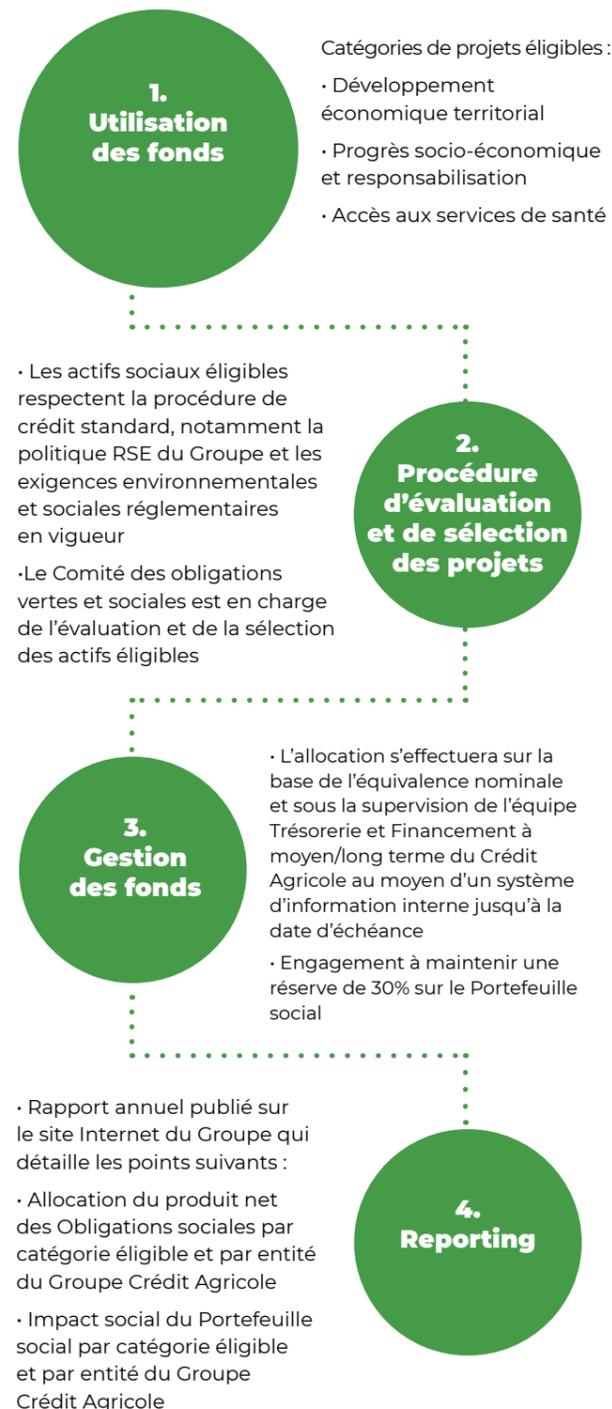
Chiffres clés

Le Groupe est engagé à publier un rapport annuel sur son site Internet (données au 30/06/2021) qui détaille « l'allocation des fonds levés par les émissions d'obligations sociales » et « l'impact social des actifs éligibles », sa première émission d'une obligation sociale ayant été réalisée fin 2020 pour 1 milliard d'euros.

| | |
|------------------------------|---|
| Nom de l'émetteur | Crédit Agricole S.A. |
| Type d'émission | Senior Non Preferred Social Bond |
| Montant nominal | 1 milliard d'euros |
| Date du règlement | 9 déc. 2020 |
| Date d'échéance | 9 déc. 2027 |
| Coupon | 0,125% |
| Utilisation des fonds | L'allocation des fonds est réalisée conformément au Framework de Crédit Agricole S.A., qui inclut les catégories suivantes : - Développement économique territorial - Progrès socio-économique et responsabilisation - Accès aux services de santé |
| Seconde opinion | Vigeo Eiris |
| Listing | Euronext Paris |
| ISIN | FR0014000Y93 |

5

2. Framework des obligations sociales du Groupe Crédit Agricole



Le Framework des obligations sociales du Crédit Agricole est conforme à l'édition 2020 des Principes des obligations sociales (« POS ») (tels que modifiés) et s'articule autour de ses 4 éléments essentiels : **Utilisation des fonds, Procédure d'évaluation et de sélection des projets, Gestion des fonds, Reporting.**

Ce Framework des obligations sociales est le document de référence des émissions d'obligations sociales de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole : Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales du Crédit Agricole, leurs filiales et véhicules de refinancement (dénommés conjointement « Crédit Agricole »). En vertu du Framework des obligations sociales du Crédit Agricole, les entités concernées du Groupe Crédit Agricole sont autorisées à émettre des obligations sociales sous diverses formes, notamment des obligations senior non préférées, obligations senior préférées sécurisées et non sécurisées (à l'image des obligations garanties, titres ABS adossés à des actifs, ou titres RMBS adossés à des créances hypothécaires), placements publics ou privés.

Le produit de chaque obligation sociale du Crédit Agricole est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des prêts et des investissements (« Actifs sociaux éligibles ») qui cherchent à produire des impacts sociaux positifs pour les populations cibles. Crédit Agricole S.A. alloue le produit de ses obligations sociales à des actifs sociaux éligibles inscrits à son bilan ou au bilan d'une des entités du Groupe Crédit Agricole selon le cas. Les autres émetteurs du Groupe Crédit Agricole allouent le produit de leurs propres obligations sociales exclusivement à des actifs sociaux éligibles inscrits à leur bilan¹. Afin de lever toute ambiguïté, ceci s'applique également à Crédit Agricole CIB. La combinaison de tous les actifs sociaux éligibles affectés par chaque entité du Groupe Crédit Agricole constitue le portefeuille des actifs sociaux éligibles (« Portefeuille social »), consolidé au niveau du Groupe. Le montant total de l'encours des obligations sociales émises par l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et du financement social dédié de tierces parties (à l'image des enveloppes sociales thématiques de la CDC) doit être en permanence inférieur au montant du Portefeuille social. Conformément au Framework des obligations sociales du Crédit Agricole, le produit des émissions d'obligations sociales en vertu du Framework des obligations sociales du Crédit Agricole est alloué aux « Catégories éligibles » suivantes :

1. Développement économique territorial
2. Progrès socio-économique et responsabilisation
3. Accès aux services de santé

¹ En ce qui concerne les entités du Groupe qui émettent des obligations garanties, il est possible d'inclure les actifs sociaux éligibles dans la réserve de garanties

3. Catégories éligibles et critères d'éligibilité



Développement économique territorial

- Financement de PME** : Prêts dans des territoires fragilisés économiquement et/ou socialement
Exclusion des activités controversées
- Technologies d'information et de communication dans les zones rurales** : Déploiement de la fibre optique et du haut débit dans les zones non desservies pour lutter contre l'exclusion numérique, notamment dans les zones rurales
- Projets de développement dans les pays émergents** : Accès aux biens et services essentiels dans les pays émergents via le financement des infrastructures associées



Progrès socio-économique et responsabilisation

- Associations sans but lucratif** : Associations sans but lucratif, associations, fondations et structures philanthropiques locales, notamment celles œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité
- Logement social** : Logement social, notamment la construction ou l'achat de logements destinés aux personnes à revenu modeste et aux bailleurs sociaux



Accès aux services de santé

- Hôpitaux publics** : Infrastructures du système de santé publique, notamment le développement, l'acquisition de bâtiments, de structures ou d'équipements pour les hôpitaux publics
- Structures d'accueil des personnes âgées** : Infrastructures d'accueil des personnes âgées, notamment le développement, l'acquisition de bâtiments, de structures ou d'équipements pour les maisons de retraite publiques et les structures d'accueil des personnes handicapées



- PME du secteur de la santé** : Prêts accordés à des PME du secteur de la santé

* ces catégories ne font pas partie du Portefeuille des obligations sociales analysé dans les pages qui suivent

4. Focus sur le Portefeuille social à fin juin 2021

Les actifs sociaux du Groupe désignent des actifs financiers :

- favorisant l'accès aux biens et services essentiels (logement, emploi, santé, éducation...)
- destinés aux « populations cibles » qui peuvent être des populations vulnérables ou le grand public (lorsqu'il s'agit de promouvoir l'accès pour tous à des services tels que la santé ou l'éducation).

L'Objectif du Groupe conforte son utilité sociale et met l'émetteur, Crédit Agricole SA, en position d'émettre sa première obligation sociale :

- Crédit Agricole soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation en France et à l'international : il se mobilise naturellement pour ses territoires.
- Il s'engage délibérément sur les terrains sociétaux et environnementaux, en accompagnant progrès et transformations.
- Il est au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales.

Les actifs sociaux éligibles analysés dans le cadre de « l'obligation sociale » sont :

- EHPAD publics (établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole
- Hôpitaux publics, pour les Caisses régionales du Crédit Agricole
- Logement social, pour les Caisses régionales du Crédit Agricole
- Associations œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité, pour les Caisses régionales du Crédit Agricole
- PME du secteur de la santé* (à l'exclusion des activités controversées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL
- PME dans des territoires fragilisés* (à l'exclusion des activités controversées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL

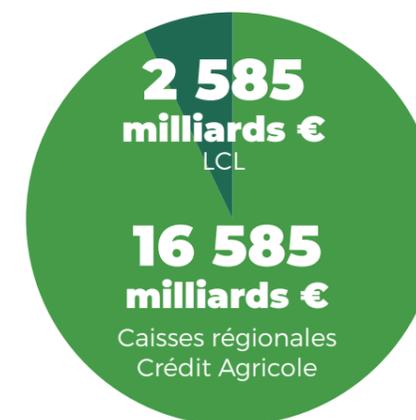
Il convient de souligner que le périmètre de l'analyse se limite au Framework des obligations sociales et ne correspond pas à l'ensemble des activités du Groupe dans ces catégories.

* La liste d'exclusion des activités controversées et la liste des activités admissibles pour les PME du secteur de la santé sont présentes dans le Framework des obligations sociales du Groupe Crédit Agricole.

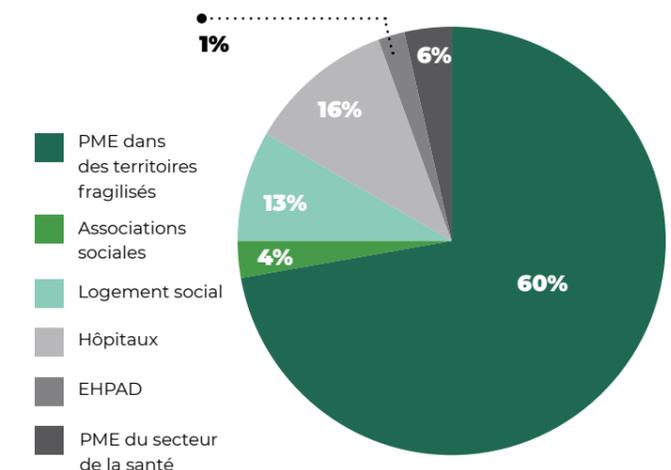
| | | Encours de prêts au 30/06/2021, après retraitement (M€) | Montant rapporté à l'émission de l'obligation sociale (M€) |
|---|---|---|--|
| 1. Développement économique territorial | PME localisées dans des territoires fragilisés (à l'exclusion des activités controversées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL | 11 564 | 603 |
| | Associations œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité pour les Caisses régionales du Crédit Agricole | 797 | 42 |
| 2. Progrès socio-économique et responsabilisation | Logement social, pour les Caisses régionales du Crédit Agricole | 2 395 | 125 |
| | Hôpitaux publics, pour les Caisses régionales du Crédit Agricole | 3 152 | 164 |
| 3. Accès aux services de santé | EHPAD publics (établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole | 209 | 11 |
| | PME du secteur de la santé (à l'exclusion des activités controversées), pour les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL | 1 053 | 55 |
| | | | |
| Total | | 19 170 | 1 000 |

Dans le présent document, les résultats relatifs à la performance de l'obligation sociale ont été analysés selon le ratio 1 / 19,17

Répartition du portefeuille social par banque



Répartition du portefeuille social par catégorie



5. Résultats

L'analyse du portefeuille social du Crédit Agricole (19,2 milliards €) fait ressortir l'importance du soutien du secteur social en France.



Résultats relatifs à la catégorie éligible : PME dans des territoires fragilisés

Les PME du secteur de la santé entrent dans la catégorie éligible intitulée « Accès aux services de santé ».

Pour l'ensemble du portefeuille social

10

11,6
milliards €

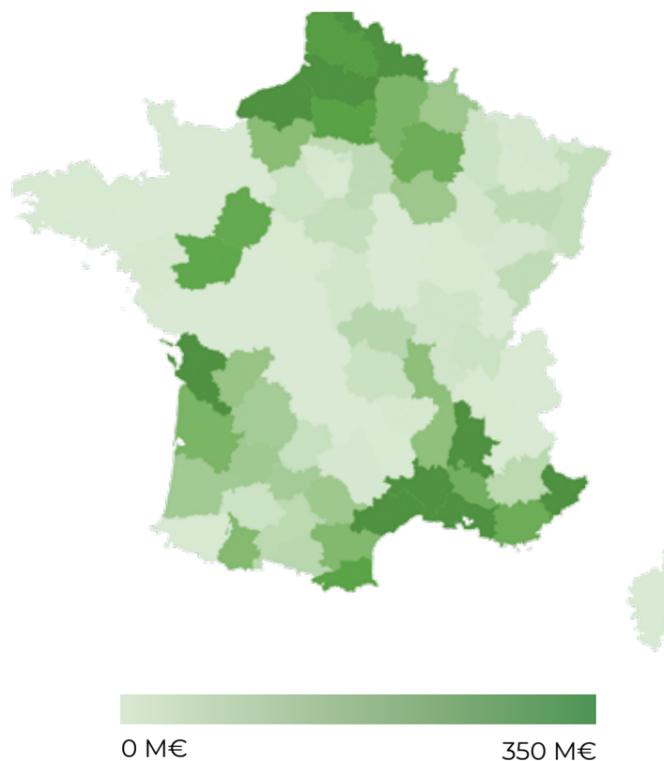
d'encours de prêts liés à des PME dans des territoires défavorisés

107 128
prêts

accordés par les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL à

61 221
PME

Répartition géographique de l'encours de prêts par département français



Selon une estimation, ces PME dans des territoires défavorisés représentent près de

567 000 équivalents temps plein

et les Caisses régionales du Crédit Agricole et LCL fournissent, en moyenne, entre

10% et 30%*

des ressources financières utilisées par les PME bénéficiant de ces financements, soit un impact potentiel proportionnel sur les équivalents temps plein de ces PME.

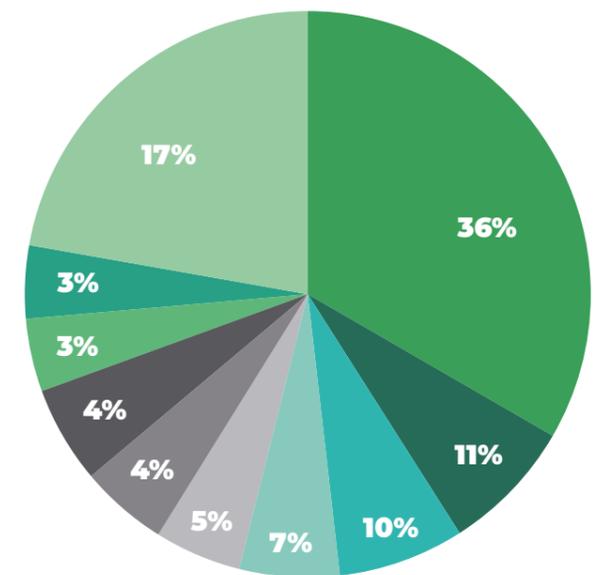
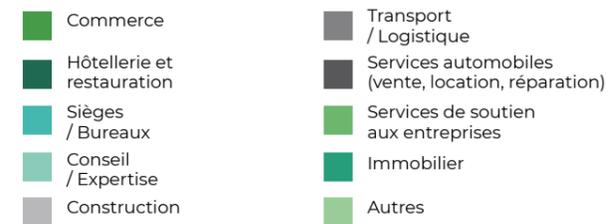
* La moyenne de 10-30% est déterminée par la variation de trois principaux ratios :

- Le montant de la dette d'une PME selon son libellé NAF au niveau national (source : ESANE, INSEE), entre 7% et 82% en fonction du secteur, avec une moyenne pondérée pour le portefeuille des actifs éligibles à 30%.

- La part de marché du crédit commercial et le taux de pénétration du Crédit Agricole (source : Étude de marché, TNS, Kantar), avec une moyenne de 48% pour les entreprises et 85% pour les professionnels, et jusqu'à 100%, et une moyenne pondérée pour le portefeuille des actifs éligibles à 67%.

- Le pourcentage de la dette se composant de prêts à moyen et long terme (source : base de données nationale FIBEN), avec une moyenne de 48%, et jusqu'à 100%.

Répartition sectorielle du nombre total d'emplois dans les PME bénéficiaires



Ceci se traduit, en fin de compte, par d'autres effets dans ces territoires fragilisés et en France en soutenant la création d'emplois indirects (à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement de ces PME) et d'emplois induits (découlant de la consommation des ménages et des dépenses publiques).

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



603 M€

d'encours de prêts liés à des PME dans des territoires défavorisés

11

Résultats relatifs à la catégorie éligible :
PME du secteur de la santé

Pour l'ensemble du portefeuille social

1,05
milliard €

d'encours de prêts liés à des PME du secteur de la santé

10 015

prêts dédiés à cette catégorie

6 056
PME

du secteur de la santé bénéficiant du financement du Groupe

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



© Unsplash - National Cancer Institute

55 M€

d'encours de prêts liés à des PME du secteur de la santé

Résultats relatifs à la catégorie éligible :
Logement social

Pour l'ensemble du portefeuille social

2,4
milliards €

d'encours de prêts liés au logement social

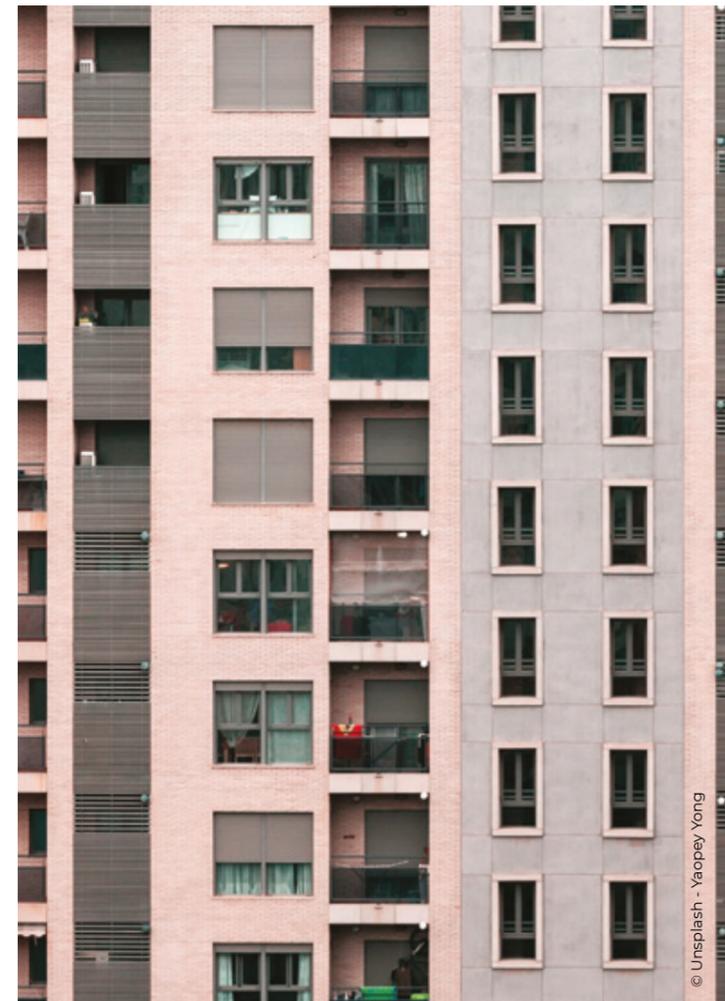
1 452

prêts dédiés à cette catégorie

292

établissements de logement social bénéficiant du financement du Groupe

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



© Unsplash - Yaopey Yong

125 M€

d'encours de prêts liés au logement social

Résultats relatifs à la catégorie éligible :

Associations œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité

Pour l'ensemble du portefeuille social

797 M€

d'encours de prêts liés au financement d'associations œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité

3 929

prêts dédiés à cette catégorie

1 974

associations bénéficiant du financement du Groupe

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



42 M€

d'encours de prêts liés au financement d'associations œuvrant à la promotion de la culture, du sport et de la solidarité

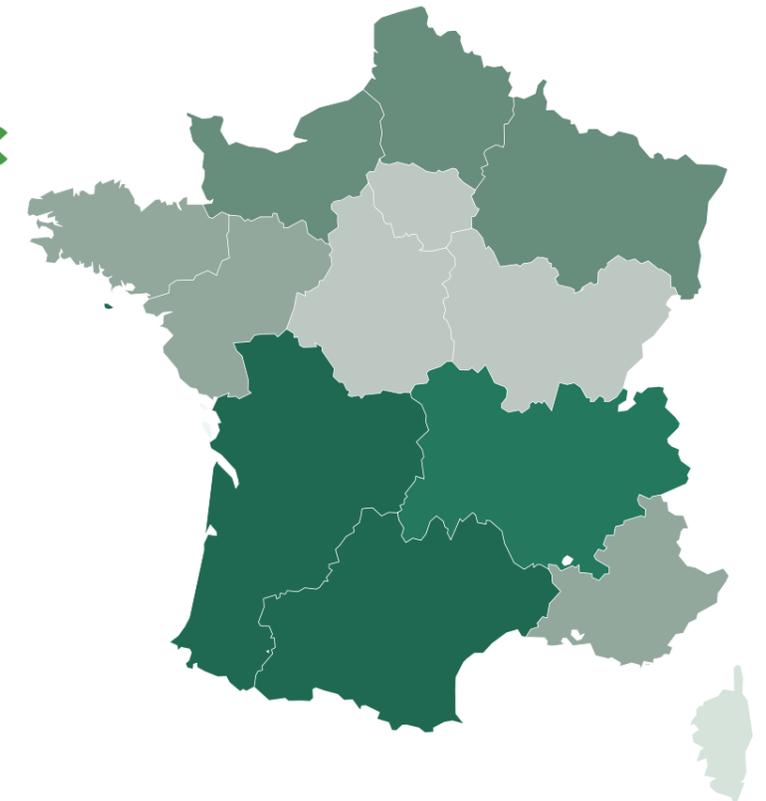
Résultats relatifs à la catégorie éligible :

Hôpitaux publics

Pour l'ensemble du portefeuille social

3,15 milliards €

d'encours de prêts liés au financement d'hôpitaux publics par région comme illustré sur la carte ci-contre :



1 736

prêts dédiés à cette catégorie

534

hôpitaux publics bénéficiant du financement du Groupe

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



164 M€

d'encours de prêts liés au financement d'hôpitaux publics

Résultats relatifs à la catégorie éligible : Structures pour la prise en charge des personnes âgées

Pour l'ensemble du portefeuille social

209 M€

d'encours de prêts liés au financement de structures pour la prise en charge des personnes âgées

266

prêts dédiés à cette catégorie

200

structures pour la prise en charge des personnes âgées bénéficiant du financement du Groupe

Pour la seule part affectée à l'émission de l'obligation sociale



11 M€
d'encours de prêts liés au financement de structures pour la prise en charge des personnes âgées

Exemples d'actifs éligibles

Soutien de l'hôpital public

CHU de Rouen

Agrandissement et modernisation

Description

Le Crédit Agricole de Normandie-Seine accompagne le CHU de Rouen dans le cadre d'un vaste programme de travaux en trois phases.
2017-2019 Construction du bâtiment « Robec » de 12 500 m², regroupant la chirurgie ambulatoire sur six niveaux, avec 25 blocs opératoires, un espace d'hospitalisation de 48 places pour la chirurgie ambulatoire et les consultations d'anesthésie.
2021-2022 Surélévation du bâtiment central visant à accueillir des lits de réanimation adultes.
2023-2024 Réorganisation et modernisation d'un troisième bâtiment pour accueillir les unités hospitalières redimensionnées.

Lieu : Rouen, France

Entité du Groupe CA : Caisse régionale Normandie Seine du Crédit Agricole

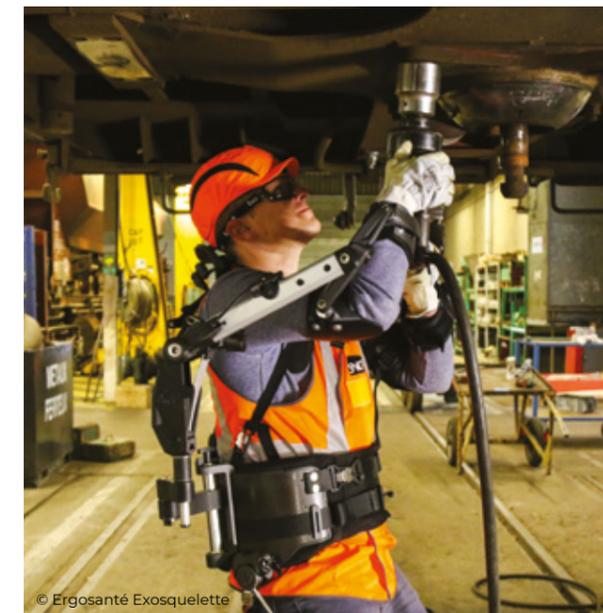


© Unsplash - Hush Naidoo Jade Photography

Développement territorial : Financement de PME dans des territoires fragilisés

ERGOSANTÉ

Développement et recrutement



Description

Suite à une hospitalisation, le directeur, Samuel Corgne, a imaginé une sorte de pharmacie de la médecine du travail pour permettre à des personnes en situation de handicap de se maintenir dans l'emploi. Fondée en 2013, Ergosanté a développé une gamme complète pour les salariés porteurs d'un handicap et propose aussi des équipements spécifiques pour ceux en télétravail. Son entreprise est aussi l'une des rares à fabriquer et à vendre des exosquelettes en France. Avec ses 16 agences, Ergosanté couvre ainsi l'ensemble du territoire français avec, partout, la même méthodologie et une offre identique.
Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'État, l'entreprise Ergosanté, cliente du Crédit Agricole du Languedoc, a bénéficié d'une aide pour aménager une unité de fabrication et recruter 30 personnes. L'entreprise vise à internaliser rapidement 80% de sa production, au bénéfice de l'emploi local : 30 embauches sont prévues et concernent, pour 80%, des personnes en situation de handicap et issues du bassin de vie d'Anduze.

Lieu : Anduze, France

Entité du Groupe CA : Caisse régionale Languedoc du Crédit Agricole

Financement de PME du secteur de la santé

Saint Joachim

Création d'une maison de santé

Description

La maison de santé de Saint-Joachim, ville de quelque 4 000 habitants près de Saint-Nazaire, accueillera quatre médecins, un centre de soins infirmiers et une ostéopathe.

« Nous avons initié ce projet en 2015 pour réunir en un seul lieu plusieurs professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale », déclare Marie-Anne Halgand, maire de Saint-Joachim. Mais pas seulement.

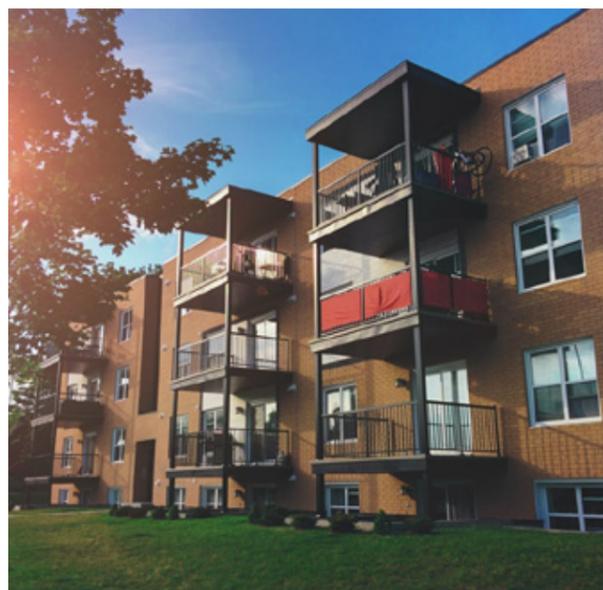
Ce projet financé par le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'inscrit dans une démarche globale d'autoconsommation énergétique. La toiture de la maison de santé sera entièrement recouverte de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. Cette technologie novatrice, dite « aérovoltaïque », permettra de produire de l'électricité, mais également de chauffer le bâtiment en hiver et de le rafraîchir l'été.



18 **Lieu :** Saint Joachim, France
Entité du Groupe CA : Caisse régionale Atlantique Vendée du Crédit Agricole

Financement de logements sociaux

Valloire Habitat



Description

Valloire Habitat est un important bailleur social du groupe Action Logement (près de 20 000 logements) de la région Centre Val de Loire, avec lequel la Caisse régionale Centre Loire entretient un lien historique.

Valloire Habitat réalise actuellement la réhabilitation de 281 logements dans le quartier des Chaises de la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45), tant sur le plan architectural qu'en termes d'efficacité énergétique. Face au délabrement des logements et leur caractère « énergivore », les enjeux du renouvellement urbain et énergétique dans les quartiers prioritaires sont au cœur des problèmes que rencontrent les bailleurs sociaux et le gouvernement. Pour ce faire, Valloire Habitat a bénéficié de prêts accordés par la Caisse régionale et d'un prêt à taux favorable de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Lieu : Orléans, France
Entité du Groupe CA : Caisse régionale Centre Loire du Crédit Agricole

Notes méthodologiques

Crédit Agricole a fait appel au cabinet UTOPIES, agence pionnière de conseil en stratégies de développement durable fondée en 1993, afin de développer les approches méthodologiques et la présentation du présent Rapport Social Bond.

Détail des catégories éligibles examinées :

- Les territoires défavorisés désignent les zones présentant à fin 2020 un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (voir la description complète de la méthodologie ci-après). Dans ces territoires, les PME ayant plus de 250 équivalents temps plein sont exclues.

- En ce qui concerne les PME du secteur de la santé, la liste des activités éligibles figure en annexe. Le chiffre d'affaires de ces PME est simulé et celles présentant un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€ sont exclues de la procédure.

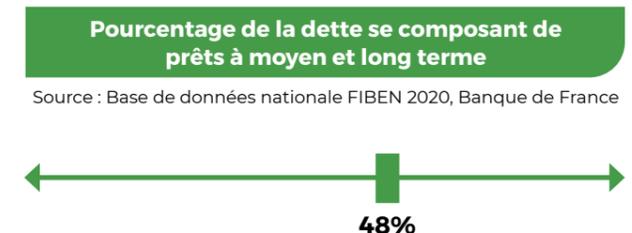
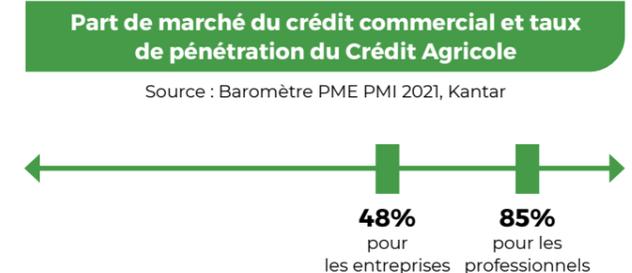
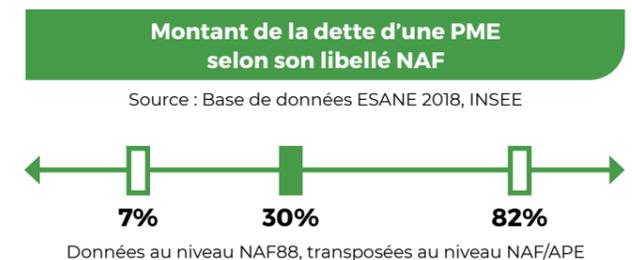
- En ce qui concerne les PME dans des territoires défavorisés et les PME du secteur de la santé, les activités controversées (tabac, nucléaire...) sont exclues. Ces secteurs sont précisés en annexe. Les prêts réglementés sont également exclus du périmètre de l'étude.

Méthodologie d'estimation du nombre d'emplois dans les PME

L'ambition du Crédit Agricole est d'être au service de tous et d'accompagner le développement des territoires. L'accent sur le financement des PME dans des territoires défavorisés a notamment un impact considérable et participe à la réduction des inégalités. Les territoires socio-économiquement défavorisés ont été définis comme des zones d'emploi en France présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (fin 2020 en France : 8%). La méthodologie visant à identifier ces territoires a été élaborée en exploitant les données publiques fournies par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Les zones éligibles au financement des PME dans le cadre des obligations sociales du Crédit Agricole représentent 120 territoires sur 310. La liste des zones éligibles sera mise à jour chaque année en fonction des données de l'INSEE. Le Portefeuille social du Crédit Agricole sera le reflet permanent du marché du travail français.

Grâce au numéro d'identification SIREN de chaque bénéficiaire, le nombre correspondant d'équivalents temps plein est recherché dans la base de données SIREN en libre accès. Ce nombre est disponible pour 59% des bénéficiaires. Pour chaque secteur APE, une moyenne d'équivalents temps plein par SIREN est calculée, et cette moyenne est appliquée aux 41% restants, en fonction du secteur APE. Chaque SIREN est ainsi associé à un nombre d'équivalents temps plein en se basant sur la source en accès libre. Les lignes pour lesquelles le nombre d'équivalents temps plein est supérieur à 250 ou ne peut pas être calculé sont exclues.

Méthodologie d'estimation de la part de l'activité économique des PME sur la base de trois principaux ratios



Avertissement

Le présent document (« Rapport sur les obligations sociales ») a été préparé par Crédit Agricole S.A. (ci-après désigné conjointement avec chacune de ses sociétés affiliées et filiales, Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel, Caisses Locales et chacune de leurs filiales ou sociétés affiliées respectives, le « Groupe Crédit Agricole ») à titre indicatif exclusivement et n'est pas destiné à fournir une information exhaustive. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une quelconque vérification, approbation ou acceptation de la part des entités du Groupe Crédit Agricole et, par conséquent, aucune déclaration, aucune garantie ni aucun engagement, explicite ou implicite, n'est donné à cet égard, et aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, ne peut être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des entités du Groupe Crédit Agricole quant à la sincérité, l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations figurant dans ce rapport. Ni les entités du Groupe Crédit Agricole, ni leurs dirigeants, représentants, mandataires ou employés respectifs ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour un quelconque préjudice, que ce soit pour négligence ou pour toute autre raison, pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou de tout ce qui lui est relatif ou autre document ou information auquel il pourrait faire référence.

Les informations énoncées dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La somme des valeurs figurant dans ce document peut différer légèrement du total présenté en raison des arrondis. Certaines données sont calculées sur la base de méthodologies nouvelles et innovantes qui pourraient évoluer à l'avenir.

Le présent document ne peut pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Il ne constitue pas une offre ou une proposition de vendre, d'acheter ou de souscrire des titres financiers et ne doit pas être considéré comme un document relevant d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit et n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire quelconque. Une offre de titres, pour autant qu'elle soit faite, s'effectuera uniquement au moyen d'un prospectus, d'une notice d'offre, d'une circulaire d'information ou de tout autre document juridique et les investisseurs ne doivent pas souscrire à des titres financiers sans avoir reçu une telle documentation juridique qu'ils doivent revoir en intégralité et avec attention.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat ou une proposition de vente ou d'achat de titres financiers aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Plus particulièrement, aucun titre mentionné dans le présent document n'a été et ne sera enregistré en vertu de et conformément à la Loi américaine sur les Valeurs mobilières (« U.S. Securities Act ») et ne peut être offert ou vendu aux

États-Unis et/ou à des ressortissants américains ou au bénéfice de ou pour le compte de ressortissants américains sauf en cas d'exemption aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie d'une offre aux États-Unis ou de lancer une offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires. Les personnes qui peuvent en avoir connaissance doivent se renseigner sur l'existence de restrictions qui leur seraient applicables et les respecter.

Ce document peut contenir des informations et des déclarations prospectives qui ne sont pas fondées sur des faits historiques. Aucune projection, anticipation, estimation ou perspective énoncée dans les présentes ne doit être considérée comme des prévisions ou des engagements et ne doit être interprétée comme une indication, une assurance ou une garantie de l'exactitude ou de l'exhaustivité des hypothèses sur lesquelles lesdites projections, anticipations, estimations ou perspectives se fondent ou, dans le cas des hypothèses, de leur mention exhaustive dans le document. Le Groupe Crédit Agricole ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations du présent document ou des déclarations qui y figurent de façon à refléter l'évolution réelle d'hypothèses ou de facteurs ou à notifier les destinataires en cas de changement d'une quelconque information, projection, prévision ou estimation des présentes ou si celles-ci s'avèrent inexactes par la suite.

Le présent document a été élaboré en se fondant notamment sur des informations exclusives et confidentielles du Groupe Crédit Agricole et est disponible sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. <https://www.credit-agricole.com/>. Il ne peut être reproduit, redistribué ou transmis, directement ou indirectement, à toute autre personne ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Crédit Agricole S.A.

